



21- Le risque de chute d'objets

Description

Ce sont essentiellement des risques de chute d'objets liés au stockage sur plusieurs niveaux, ou en vrac en grande quantité.
Les chutes de charges peuvent entraîner des traumatismes par contusions pour les opérateurs ou les personnes à proximité

Exemples de situation, matériel ou produits susceptibles d'engendrer le risque

Situation	Matériel	Produit
<ul style="list-style-type: none"> - Effondrement/basculement d'un empilement : chute de cartons superposés sur plusieurs niveaux - Chute d'objets non maintenus : carton ouvert laissant échapper son contenu - Manutention : dépose ou prise de la charge 	<ul style="list-style-type: none"> - Étagères de grande hauteur ou armoires - Rack 	

Principales obligations réglementaires

Références réglementaires	Exigences réglementaires
<p>Pour les rayonnages métalliques : Dispositions générales du Code du travail sur les équipements de travail Art : L.4321-1 et L.4321-2 Art .R.4321-1 à R.4321-3 (obligation d'adaptation des équipements de travail, installation des équipements et organisation du travail)</p> <p>Règles de calculs des rayonnages écrites par le Syndicat des industries de matériels de manutention, mise à jour 1991</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Support de stockage en adéquation avec les poids stockés - Indication des charges maximales admissibles sur les racks de stockage - Vérification régulière au moins une fois par an ou après un choc
<p>Recommandations :</p> <p>CNAMTS : R 259 : Etablissement d'un plan de circulation sur les lieux de travail R 282 : Manutention des bouteilles de gaz R 308 : entrepôts, magasins et parc de stockage. Organisation et exploitation</p> <p>INRS : Les rayonnages métalliques ED 771</p>	<p>Ces recommandations sont destinées aux constructeurs et aux utilisateurs pour les aider à prendre toutes les dispositions, notamment dès la conception, pour garantir la sécurité du personnel lors de la construction, l'exploitation et la maintenance des rayonnages.</p>

Moyens de prévention envisageables

COLLECTIF	INDIVIDUEL
HUMAIN	
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du personnel à la propreté et au rangement - Formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP IBC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel formé et sensibilisé au rangement sur le lieu de travail - Personnel formé à l'ergonomie de la manutention manuelle - Respect des consignes, procédures d'organisation des rangements
ORGANISATIONNEL	
<ul style="list-style-type: none"> - Procédures, mode opératoire pour le rangement - Affichage des zones de stockage spécifiques, de la charge maximale admissible - Organisation du stockage (ordre, propreté, rangement) - Signalisation des allées de circulation - Délimitation des zones d'évolution des engins de manutention - Maintien des sols en bon état 	<p>Consignes de port des chaussures de sécurité et casques si nécessaire</p>
TECHNIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> - Racks et étagères conformes, fixés au sol et chargés en fonction de leurs capacités - Utilisation de containers gerbables - Limitation des accès - Protection intégrée dès la conception des locaux : rampe, balisage, racks de rangement adaptés à la charge et antichute 	<p>Équipements de protection individuelle adaptés : casque de chantier, gants, chaussures de sécurité</p>